

Conditions générales de location

Toute commande ou prestation vaut acceptation des conditions générales ci-dessous

SARL JEC ALPHA-SERVICE propose un service de location de matériel pour réceptions et de vaisselle à rendre non lavée, nos prix s'entendent lavage inclu hors transport et assurance.

La vaisselle devra nous être restituée dans son emballage d'origine rangée et triée, les prestations de main d'oeuvre nécessaires à la remise en ordre seront facturées au taux horaire de 25,10 euros ht.

Les verres seront restitués pieds en haut, dans le cas contraire une majoration de 0,11 euro ttc par unité sera facturée.

Tout matériel et emballage détériorés ou perdus fera l'objet d'une facturation supplémentaire au tarif de remplacement. Tout dommage irréparable subit par le matériel sera considéré comme une casse.

Un inventaire sera effectué à la prise en charge et au retour du matériel aucune contestation ne sera admise ultérieurement.

Durée de la location :

48 h en semaine et du vendredi 14 h 30 au lundi 12 h pour le week-end. Tout retard de restitution entraînera une facturation supplémentaire.

Commande et réservation : La commande n'est effective qu'après confirmation écrite sur un document ALPHA-SERVICE accompagné d'un chèque de caution. Ce dernier sera restitué lors du règlement de la prestation, ou mis à l'encaissement en cas de non respect du délai de paiement autorisé.

Toute modification de commande devra être confirmée au moins 7 jours avant la prise en charge pour la vaisselle et 10 jours pour le nappage.

Toute annulation de commande, fera l'objet d'une facturation équivalente à la moitié du montant de la commande initiale, sans jamais toutefois être inférieur aux frais engagés à la date d'annulation.

Transport : Nous pouvons assurer vos livraisons conditions à définir lors de la prise de commande.

Règlement : Le montant de la location est payable au retour du matériel ou à réception de facture pour les professionnels.

Responsabilité : Pendant toute la durée de la location le matériel est sous l'entière responsabilité du locataire la SARL JEC ALPHA-SERVICE décline toute responsabilité du fait des accidents qui pourraient survenir lors de l'utilisation des matériels gaz ou électriques.

Réserves de propriété : Le matériel loué reste la propriété inaliénable de la SARL JEC ALPHA-SERVICE jusqu'à paiement total principal et intérêts en application de la loi 80 335 du 12 mai 1980.

Juridiction : En cas de contestation le tribunal du siège du loueur est seul compétent.